



Votre
SPA

de Mulhouse - Haute Alsace

Procédure et conditions d'adoption

L'adoption est un acte sérieux et réfléchi qui demande plusieurs étapes

Trouver un animal de compagnie

Nous vous invitons à consulter notre site internet ou à venir directement au refuge où vous pourrez profiter de renseignements fournis par nos soigneurs sur nos pensionnaires.

Les étapes vers l'adoption

1. Si votre choix s'est porté sur l'adoption d'un **chat** nous vous conseillons de discuter avec nos soigneurs afin de déterminer le meilleur choix selon votre lieu d'habitation et votre mode de vie.
Si vous avez choisi d'adopter un **chien** le soigneur vous proposera de remplir un formulaire de demande d'adoption (FDA) et un rendez-vous pour une 2^{ème} visite avec le reste de la famille et éventuellement votre chien si vous en avez déjà un dans votre foyer.
2. Après la 2^{ème} visite votre dossier sera transmis aux contrôleurs bénévoles pour convenir d'un rendez-vous à votre domicile.
Si les étapes précédentes sont validées, le contrat d'adoption pourra être établi.

Documents à fournir

Veillez-vous munir, s'il vous plaît :

- D'une pièce d'identité
- D'un justificatif de domicile

Documents supplémentaires à fournir pour les chiens de catégorie :

- Permis de détention délivré par la mairie ou le commissariat de police

Les documents suivants sont fournis par la SPA de Mulhouse :

- Vaccin antirabique et passeport européen en cours de validité
- Evaluation comportementale. La formation peut être dispensée, à Bollwiller, par deux personnes agréées :
- Francis RAYMOND (06 62 45 03 18) ou Patrick GRIMM (03 89 48 09 20). Le tarif pour les chiens du refuge est de 80 euros, pour les chiens externes : 100 euros.
- Certificat de stérilisation et diagnose de catégorie si 1^{ère} Cat.

